



LE DÉPARTEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX DU VAR

Du 19 septembre 2016 au 21 octobre 2016

Objet de l'enquête :

En exécution de l'arrêté du Président du Département du Var n° AR 2016-1258 en date du 27 Juillet 2016, une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Var est prévue du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus.

Ce plan est un document de planification territoriale qui a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer une gestion plus vertueuse des déchets non dangereux dans le département du Var aux échéances 2021 et 2027. Accompagné de son rapport environnemental établi conformément aux dispositions des articles L 122-6 et R 122-20 du Code de l'Environnement, il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du département (collectivités compétentes, services de l'Etat, fédérations et syndicats de professionnels, chambres consulaires et associations). L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'Environnement et notamment de ses articles L 123-1 et suivants, L 541-14, R 123-1 et suivants et R 541-13 et suivants.

Composition de la commission d'enquête :

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulon a désigné, par décision n°E 16000014/83 en date du 22 mars 2016 pour toute la durée de l'enquête, une commission d'enquête constituée de 4 commissaires enquêteurs, dont 3 commissaires enquêteurs titulaires et 1 commissaire enquêteur suppléant, nommés ci-après :

- en qualité de Président de la Commission d'enquête : Monsieur Robert HENAFF

- en qualité de commissaires enquêteurs titulaires : Monsieur Bernard GRIMAL ; Monsieur Denis SPALONY

En cas d'empêchement de Monsieur Robert HENAFF, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Denis SPALONY, membre titulaire de la commission.

- en qualité de commissaires enquêteurs suppléant : Monsieur Jean COZETTE

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Lieux d'enquête :

consultation et mise à disposition du dossier d'enquête et des registres d'observation

Le siège de l'enquête est le Département du Var - Hôtel du Département - 390 avenue des Lices - 83000 TOULON

L'enquête publique se déroulera du lundi 19 septembre 2016 au vendredi 21 octobre 2016 inclus, période durant laquelle le dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et aux horaires suivants :

Lieux	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public
Hôtel du département (TOULON)	390, Avenue Des Lices 83000 TOULON	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Département du Var - Bâtiment des services (DRAGUIGNAN)	1, boulevard Foch 83300 DRAGUIGNAN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (LA LONDE LES MAURES)	Hôtel de ville - BP62 83250 LA LONDE LES MAURES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Communauté de Communes Vallée du Gapeau (SOLLIES-PONT)	1193 avenue des Sénès 83210 SOLLIES-PONT	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume (LA CADIÈRE D'AZUR)	155 avenue Jansoulin 83740 LA CADIÈRE D'AZUR	Du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
SIVED (BRIGNOLES)	Bat H5, quartier de Paris, 174 route du Val CS 70 325 83175 BRIGNOLES Cedex	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien (SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME)	6, rue des Poilus 83470 SAINT-MAXIMIN	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mairie de Villecroze	Place de la Mairie 83690 VILLECROZE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le jeudi (uniquement le matin)
Mairie de Saint-Julien Le Montagnier	22, rue de l'Hôtel-de-Ville 83560 SAINT-JULIEN LE MONTAGNIER	Lundi : de 08h30 à 12h, mardi : de 08h30 à 12h et de 14h à 17h, mercredi : de 08h30 à 12h Jeudi et vendredi : de 08h30 à 12h et de 14h à 17h
Communauté de Communes Cœur du Var (LE LUC EN PROVENCE)	Quartier Précoumin - Route de Toulon 83340 LE LUC EN PROVENCE	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (COGOLIN)	Bâtiment Le Grand Sud - 2 rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
SMIDDEV (FREJUS)	90, Impasse Thomas Edison - ZI La Palud - 83600 FREJUS	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Communauté de Communes Pays de Fayence (TOURRETTES)	Mas de Tassy - 1849 RD19 - CS80106 - 83440 TOURRETTES	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Date et lieux des permanences tenues par la commission d'enquête :

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

Lieux	Dates et horaires des permanences
Hôtel du département (TOULON)	Lundi 19 septembre 2016 de 9h à 12h et de 14h à 17h ; Vendredi 21 octobre 2016 de 9h à 12h et de 14h à 17h
Département du Var - Bâtiment des services (DRAGUIGNAN)	Mercredi 28 septembre 2016 de 9h à 12h ; Vendredi 14 octobre 2016 de 14h à 17h
Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (LA LONDE LES MAURES)	Mercredi 21 septembre 2016 de 9h à 12h ; Lundi 03 octobre 2016 de 14h à 17h
Communauté de Communes Vallée du Gapeau (SOLLIES-PONT)	Mercredi 28 septembre 2016 de 13h30 à 16h30 ; Lundi 10 octobre 2016 de 9h à 12h
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume (LA CADIÈRE D'AZUR)	Vendredi 23 septembre 2016 de 9h à 12h ; Jeudi 06 octobre 2016 de 14h à 17h
SIVED (BRIGNOLES)	Vendredi 23 septembre 2016 de 9h à 12h ; Vendredi 07 octobre 2016 de 13h30 à 16h30
Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien (SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME)	Mercredi 28 septembre 2016 de 9h à 12h ; Mercredi 12 octobre 2016 de 14h à 17h
Mairie de Villecroze	Lundi 26 septembre 2016 de 14h à 17h ; Mercredi 12 octobre 2016 de 9h à 12h
Mairie de Saint-Julien Le Montagnier	Jeudi 29 septembre 2016 de 9h à 12h ; Vendredi 14 octobre 2016 de 14h à 17h
Communauté de Communes Cœur du Var (LE LUC EN PROVENCE)	Jeudi 22 septembre 2016 de 9h à 12h ; Mardi 04 octobre 2016 de 14h à 17h
Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (COGOLIN)	Mercredi 21 septembre 2016 de 9h à 12h ; Lundi 03 octobre 2016 de 14h à 17h
SMIDDEV (FREJUS)	Vendredi 23 septembre 2016 de 9h à 12h ; Mardi 04 octobre 2016 de 14h à 17h
Communauté de Communes Pays de Fayence (TOURRETTES)	Mardi 27 septembre 2016 de 9h à 12h ; Jeudi 13 octobre 2016 de 14h à 17h

Observations du public :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et consigner des observations sur un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans les lieux désignés ci-dessus. Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site Internet du Département du Var (<http://www.var.fr/gestion-des-dechets>) et les observations du public pourront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : plandechechets83@var.fr.

Les observations pourront également être adressées à la commission d'enquête par courrier à Monsieur Robert HENAFF, Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Département du Var - Direction de l'environnement.- PPGDND83, 390 avenue des Lices, CS 41303, 83076 TOULON Cedex avec la mention « ne pas ouvrir ».

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par courriel seront annexées dès leur réception au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande dès publication de l'arrêté portant mise à l'enquête publique du projet de plan et pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant à Département du Var - Direction de l'environnement - PPGDND83, 390 avenue des Lices - CS 41303, 83076 TOULON Cedex.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres déposés dans les lieux de consultation seront clôturés par l'un des commissaires enquêteurs. A l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmettra, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture, un rapport relatant le déroulement de l'enquête et les conclusions motivées de la commission.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables par le public pendant un an à compter du premier jour du mois qui suit la clôture de l'enquête dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet du Département du Var.

A l'issue de cette phase d'enquête publique, le projet de Plan pourra être modifié pour tenir compte des remarques mentionnées dans le rapport de la commission d'enquête avant d'être transmis à la Région PACA pour approbation tel que le prévoit la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dans son article 8.

Contact :

Toute information relative à cette enquête peut être demandée par courrier au Département du Var - Direction de l'environnement.- PPGDND83, 390 avenue des Lices, CS 41303, 83076 TOULON Cedex ou obtenue auprès de M. Olivier GAIRALDI - ogairaldi@var.fr - 04 83 95 52 09 ou de M. Loïc CORDIEZ - lcordiez@var.fr - 04 83 95 52 26